

Insubordonnées apparentes en français : ce que nous apprennent les corpus

Jeanne-Marie DEBAISIEUX

U. Paris 3 – Sorbonne Nouvelle, Lattice UMR 7084

jeanne-marie.debaisieux@sorbonne-nouvelle.fr

Dans la littérature linguistique, deux ensembles de faits différents ont été identifiés comme des cas d'insubordination. Dans les deux cas, une construction formellement désignée comme subordonnée (par une conjonction ou un morphème verbal dédié) se comporte dans le discours comme une principale. Cette définition englobe, d'une part, le cas d'une construction formellement subordonnée se comportant comme une unité de discours indépendante (Evans 2007), et, de l'autre côté, une construction subordonnée périphérique affichant des « main clause phenomena » (Debaisieux 2007, 2013). À la suite des travaux pionniers de Blanche-Benveniste (1990), Debaisieux (2016) montre que, dans un paradigme qui distingue la syntaxe grammaticale et la syntaxe discursive, le paradigme macrosyntaxique, les constructions périphériques avec les « phénomènes de clause principale » sont des unités de discours autonomes, dépendantes pragmatiquement et non grammaticalement des constructions principales auxquelles elles sont associées.

Dans cet article, nous nous concentrerons sur des cas plus typiques de structures insubordonnées, à l'instar de Evans (2007). Après une description détaillée, nous concluons qu'ils peuvent être expliqués avec des dispositifs descriptifs autres que l'insubordination. Pour parvenir à un tel résultat, nous allons tirer parti d'une hypothèse générale : les conjonctions, ainsi que d'autres soi-disant marqueurs de subordination, sont des unités multifonctionnelles impliquées et dans la dépendance grammaticale et dans la dépendance pragmatique ou dans le discours. Soit les deux exemples suivant :

- (1) *la tante avec le petit chapeau et le panier dans le bras / il a fallu qu'elle range tout ça qu'elle nettoie tout ça / elle était pas très contente /mais si tu savais ce que moi j'étais contente* [CRFP]
- (2) *quand tu penses que euh en 1978 + 80/82 l'agneau on le vendait 34 francs le kilo à la carcasse* [CRFP]

Selon des analyses standard, ces exemples présentent des structures qui devraient être formellement connectées à une construction principale, mais qui se comportent ici comme des constructions autonomes. Ces constructions peuvent être considérées comme formellement subordonnées, car elles sont introduites par une conjonction de subordination. Cependant, elles constituent des unités de discours isolées qu'il est impossible de relier syntaxiquement à ce qui précède ou qui suit. Aucune construction principale susceptible de régir la construction subordonnée ne peut être trouvée dans le contexte. Elles forment également des unités prosodiques indépendantes.

L'objectif principal de cet article est de montrer qu'il est possible de rendre compte de ces constructions non pas comme des instances irrégulières de structures syntaxiques mais comme un résultat attendu de la manière dont la grammaire et le discours interagissent dans la constitution des formes linguistiques. Pour ce faire, nous organiserons notre présentation en confrontant l'analyse proposée par Evans (2007) en termes d'insubordination, à savoir 'the conventionalized main clause use of what, on prima facie grounds, appear to be formally subordinate clauses'¹ avec une analyse alternative basée sur l'Approche Pronominale (Blanche-Benveniste 1990; Debaisieux 2007, 2013: chap. 3, 2016; Deulofeu 2008, 2010, 2014 entre autres.) qui, au lieu de recourir au dispositif problématique des ellipses, procède en prolongeant la portée de la description syntaxique au domaine plus large des unités de discours.

Dans la section 2, nous présentons une analyse détaillée, basée sur un corpus, des propriétés prosodiques, syntaxiques, sémantiques et pragmatiques des insubordonnées apparentes dans (1) et (2). Cette description met en évidence le fait que les deux constructions partagent de nombreuses propriétés communes, mais qu'elles obéissent en outre à des contraintes spécifiques que nous traitons séparément dans la section 3. L'exemple (1) peut être analysé comme une construction associant une si-clause fonctionnant comme un marqueur pragmatique avec un élément principal de type exclamatif. L'exemple (2) est plus proche des cas types d'insubordination dans la mesure où il implique une clause complexe introduite par une conjonction de subordination alors qu'aucune clause principale n'est possible. Néanmoins, nous montrerons que cette clause n'affiche pas les propriétés internes d'une subordonnée prototypique, mais qu'on peut la rapprocher des clauses remplissant une fonction méta-discursive. Sous la section 4, nous montrons qu'une analyse qui suit les étapes du modèle d'insubordination d'Evans se heurte à de sérieuses difficultés pour traiter les deux cas décrits.

Nous montrerons enfin dans la section 5 comment les généralisations descriptives peuvent être saisies dans le cadre de l'Approche Pronominale, qui suppose que les relations grammaticales et discursives se combinent pour construire des énoncés et, par conséquent, que les insubordonnées apparentes sont des exemples de modèles syntaxiques réguliers. Les données parlées utilisées dans cette analyse sont extraites de deux corpus: le corpus TCOF, rassemblé à Nancy (France) et le corpus CRFP compilé à l'Université d'Aix en Provence. La base de données entière compte environ un million de mots représentant plusieurs genres parlés. Les exemples parlés sont édités sans signes de ponctuation conformément aux conventions originales. Afin de prendre en compte suffisamment de données pertinentes, nous élargirons notre corpus avec des exemples tirés d'Internet et de fictions écrites. Les données de fiction sont extraites de la base de données Frantext (<http://www.frantext.fr/>), une ressource contenant plus de 1500 textes de fiction.

2. Propriétés des clauses de type «si tu savais» et «quand je pense»

À partir d'un aperçu des propriétés observées, nous pouvons regrouper provisoirement (1) avec (2). De manière générale, les deux constructions partagent de nombreuses propriétés avec des clauses exclamatives.

2.1. Propriétés prosodiques

Dans l'exemple (1), « si tu savais ce que j'étais contente » se termine par un contour prosodique concluant caractérisant les clauses déclaratives indépendantes en français. Nous pouvons également observer sur le mot *moi* un contour prosodique spécifique avec une interprétation de contraste, qui ne se trouve que dans les clauses principales. En ce qui concerne les clauses *quand (je / tu) penses que*, de nombreuses occurrences trouvées dans notre corpus présentent un contour conclusif affirmatif au lieu du contour exclamatif attendu. On peut donc dire que la prosodie des exemples confirme leur statut de clauses indépendantes.

2.2. Propriétés syntaxiques

De nombreuses marques formelles confirment le statut de clause indépendante de ces constructions. En ce qui concerne les liens externes, les exemples suivants montrent qu'ils ne peuvent être impliqués dans aucun type de dépendance.

Les locuteurs font référence à la confrontation entre les étudiants et le gouvernement concernant les projets d'instauration de contrats de travail non contraignants pour les jeunes de moins de 26 ans.

(3) moi je pense qu'ils [les étudiants] sont .assez euh + assez mordus et assez dans le coup pour pas se laisser faire /
quand tu penses que déjà euh il [le gouvernement] a reculé hein oh non ça c'était pour te dire [TCOF]

Le fragment *oh non* ne pourrait fournir un gouverneur possible pour la *quand*-clause. Notez que, même si ces clauses sont suivies d'une clause déclarative simple, il est souvent impossible de considérer les clauses suivantes comme des clauses principales. Considérons l'exemple (4) :

(4) bon ben ils font des trucs // **si tu savais ce qu'elle fait** / elle fait plein de stages / elle fait euh assistante de metteur en scène //

Le statut autonome de la clause est, indépendamment de la prosodie, mis en évidence par l'interprétation sémantique erronée qui résulterait du fait de considérer *elle fait plein de stages* comme la clause principale de la *si*-clause, comme indiqué dans l'exemple (4') :

(4') ??si tu savais ce qu'elle fait / elle fait plein de stages

Une interprétation sémantique est possible si nous supposons que *si tu savais ce qu'elle fait* est une clause exclamative principale dans laquelle le pronom *ce que* a une valeur intensive ; « quelle quantité de choses elle fait ». La clause suivante *elle fait plein de stages* peut être analysée comme une clause affirmative indépendante justifiant l'attitude exclamative véhiculée par « l'insubordonnée ». En ce qui concerne leur structure interne, on relève la présence de « main clause phenomena » de type 2 selon la classification de Verstracte (2007), liés à l'organisation du message. Nous notons par exemple le *moi* topicalisé dans *moi j'étais contente* traduisant un effet de focalisation ou la topicalisation de *agneau* dans (2) combiné à un élément détaché à droite : *à la carcasse*.

Des phénomènes similaires se retrouvent dans des exemples de fiction écrite. Par exemple, (6) affiche une structure informationnelle complexe: un constituant détaché *de nous deux*, associé à une focalisation sur *moi* au moyen d'une clivée.

- (5) **Quand je pense que, de nous deux, c'est moi qui passe pour un sale caractère!** [COLETTE , Sept dialogues de bêtes, 1905.]

Ces constructions doivent être analysées comme des clauses autonomes. En ce qui concerne le type de clause, nous suivons la proposition de Marandin (2008), qui pose pour le français un type de clause exclamative caractérisé par un ensemble de critères le distinguant des constructions déclaratives et interrogatives. Nous montrerons que les constructions que nous analysons répondent à ces critères et sont donc du type exclamatif. Ainsi, comme d'autres exclamatives, elles ne peuvent pas être combinées avec des adverbes évidentiels:

(6) **à mon avis si tu savais ce qu'il m'a dit!*

(7) **à mon avis quand je pense que ... !*

(8) **à mon avis qu'il est beau !*

En effet, si nous suivons l'approche de Marandin (2008) qui “captures the expressive flavor of exclamatives without arbitrarily assuming that they have to express an emotive attitude, and in particular, surprise”², nous pouvons comprendre qu'ils sont « incompatibles avec les marqueurs de perspective », ces derniers étant redondants avec la force « d'évidentialité de l'ego » (basée sur le locuteur) caractéristique de l'illocution exclamative (Garrett 2001). De même, l'évidentialité de l'ego implique que le destinataire ne puisse pas être appelé directement. D'où l'incompatibilité des exclamatifs avec des éléments tels que « *tu sais* » dont la fonction est d'inviter le destinataire à collaboration:

(9) ?? *ce qu'il est beau tu sais*

(10) *quand je pense que ... *tu sais*

En tant que clauses principales exclamatives, ces constructions ne peuvent pas servir de réponse ou de réponse à des questions:

(11) A *Paul est-il intelligent ?*

B **si tu savais ce qu'il est intelligent*

Nous pouvons également souligner que nous trouvons principalement du vocabulaire évaluatif, tel que des adjectifs subjectifs tels que *contente* dans la construction à copule (1), le verbe *reculer* dans (4) qui ne fait ici pas référence à un mouvement réel mais constitue un moyen expressif de signaler une défaite, et le mot *chantier* dans (15), qui signifie littéralement « entrepôt », mais ne fait ici pas référence à un site de travaux réel mais a plutôt le sens évaluatif de « désordre ». Nous trouvons également des expressions scalaires, comme dans (2).

Il est important de souligner que même si ces clauses exclamatives répondent aux propriétés caractéristiques des clauses utilisées dans les énoncés exclamatifs, elles affichent d'autres propriétés qui en font un sous-type spécifique. Les clauses « *si tu savais / avais vu* » ne montrent que des exemples de verbes principaux de cognition et de perception (savoir, voir) avec *si*. De même, nous trouvons d'abord et avant tout des verbes exprimant une conviction ou une opinion comme savoir, penser ou des verbes de perception tels que voir ou entendre.

Ces restrictions peuvent être liées au « fait que les exclamatifs sont sélectionnés par des verbes décrivant une expérience du contenu, qu'elle soit perceptuelle ou mentale » (Marandin 2008). On relève également que les verbes sont à l'aspect irréel (Si + plus que parfait avec voir, imparfait avec savoir), (Quand + seulement imparfait et présent). Les sujets sont limités aux pronoms clitiques *je*, *tu* ou *on*, ce dernier étant généralement interprété comme une première personne du pluriel, peut inclure le point de vue du locuteur. Ces restrictions peuvent être liées au fait que, dans les exclamatifs classiques, la source de l'évidentialité est la connaissance ou la perception directe du locuteur. On note par ailleurs qu'un sujet nominal change le sens de l'interprétation de la construction.

(12) ?? *Si les gens savaient / quand les gens pensent*

De même (13), avec un sujet lexical, n'est pas un exclamatif possible et ne peut être pris que comme une clause suspensive :

(13) ?? *quand je pense sérieusement / ?? Si tu savais vraiment*

Ces contraintes se combinent avec des contraintes syntaxiques plus subtiles. Dans ces constructions, le verbe ne peut pas être modifié par un ajout. Dans (14'), extrait de (14) ci-dessus, insérer des compléments rend l'énoncé tout à fait inacceptable :

(14) *mais moi je pense qu'ils sont assez mordus et assez dans le coup pour pas se laisser faire **quand tu penses que déjà il a reculé hein*** [TCOF]

(14') *??quand tu penses **sérieusement / un instant** que déjà euh il a reculé hein*

Ces faits suggèrent que, dans ces clauses, les verbes ne remplissent pas la fonction de gouverneur à part entière et sont dépourvus de sens dénotatif. Il existe des preuves supplémentaires que les clauses qui suivent *si tu savais* ne sont en fait pas régies par le verbe. Premièrement, savoir se combine avec des types de clause exclamative qui ne sont pas des compléments possibles dans d'autres contextes:

(15) *C'est pour lui que j'ai quitté la France ... car si tu savais **qu'il est beau que son regard est enivrant et que sa voix a de charme !***

L'exclamative *que sa voix a de charme* ne se trouve normalement que comme une clause autonome. *Savoir* sans *si* ne peut pas prendre de telles clauses comme des compléments, comme le montre (16) :

(16) **Pierre **sait que ma voix a de charme***

(16') ** **Pierre sait que ma voix a du charme***

Ces clauses peuvent également être combinés avec des clauses que Milner (1978: 259) appelle des « exclamatives indirectes », comme dans (17) extrait de (1) ci-dessus :

(17) *si tu savais ce que moi j'étais contente*

Si nous prenons l'exemple (17), la généralisation descriptive suivante se dégage: les « insubordonnées exclamatives » du type *si tu savais* peuvent se combiner avec tous les types d'exclamatives directes, y compris celles qui ne peuvent pas être intégrées au verbe *savoir*. La conclusion logique que nous pouvons tirer est qu'il n'y a pas de relation de dépendance

grammaticale entre *si tu savais* et les clauses associées. En conséquence, nous pouvons proposer que la construction se compose de deux clauses indépendantes avec une sorte de lien paratactique entre les deux.

Une autre conclusion importante est que seules les clauses d'exclamatives se combinent avec *si tu savais* dans cette construction, alors que *savoir* sous-classe régulièrement d'autres types de phrases. Cette conclusion est conforme à notre analyse de *savoir* en tant que verbe non constructeur. En effet, le verbe *savoir* dans « l'insubordonnée » n'affiche pas toute la gamme de ses compléments possibles. Par exemple, dans les clauses principales, *savoir* prend une clause déclarative (et non-exclamative) introduite par le complémenteur *que*, comme dans (18) :

(18) *tu savais qu'il est revenu*

Mais avec de tels compléments, l'insubordonnée ne peut pas avoir d'interprétation exclamative décrite dans (18') :

(18') *??si tu savais qu'il est revenu!*

Tous ces faits deviennent clairs si nous scindons « l'insubordonnée » en deux sous-parties: une clause exclamative combinée à une clause à valeur pragmatique *si tu savais*, remplissant la fonction d'un marqueur pragmatique.

Dans le cas des clauses en *quand*, il existe des structures syntaxiques spécifiques, qui s'écartent en partie du modèle des clauses en *si*. Néanmoins à l'instar de ces dernières, les clauses en *quand* se combine à des clauses qui ne sont pas des compléments possibles du verbe principal apparent, en particulier des exclamatives indirectes:

(19) *quand je pense ce qu' ils vont se mettre sur la gueule partout ailleurs*

(20) *quand je pense comme c'est tellement génial quand c' est lui qui decide*

Cependant, elles acceptent des déclaratives compléments réguliers de *penser*, comme dans (21) extrait de (14) :

(21) *quand tu penses que déjà il a reculé hein*

La conclusion est que les constructions en *quand je/ tu pense(s)* se divisent en deux structures distinctes: l'une, très similaire à la construction en *si tu savais*, dans laquelle le *ce que* introduit un exclamatif principal et où le *je pense* fonctionne comme un marqueur pragmatique. Et un autre dans laquelle la clause introduite par *que* semble être le complément du verbe *penser*. Ce second type est en fait une construction à part entière, dans la mesure où le verbe *penser* n'affiche pas les propriétés d'un gouverneur à part entière, comme nous le montrerons dans la section suivante. Ces

résultats soulèvent le problème suivant: ces constructions ne sont-elles que des exemples de deux constructions exclamatives ou pouvons-nous les déduire de modèles plus réguliers? Afin de résoudre ce problème, nous approfondirons la description des deux constructions dans la section suivante.

3. Deux structures pour les apparentes “insubordonnées” exclamatives

3.1. Les clauses en *si tu savais*

Des preuves supplémentaires appuient l’hypothèse selon laquelle la clause en *si tu savais* n’est pas intégrée à la clause exclamative. Une recherche dans la base de données Frantext met en évidence des exemples dans lesquels les fragments *si tu savais* / *si tu avais vu* peuvent apparaître seuls sans la clause exclamative et suivis de marques d’exclamation:

(22) *Si tu savais... mon Dieu... si tu savais... mon Dieu... si tu savais !* [SUE Eugène. Le Juif errant. 1845]

Dans (23), le bloc se comporte comme un énoncé autonome lié au suivant par la coordination qui interdit toute dépendance grammaticale:

(23) *Ah ! – si tu savais ! car tu m’as prise !* [LAFORGUE Jules/ Les Complaintes / 1885]

Dans (24) la clause apparaît juste insérée dans une phrase nominale entre la tête et une adjonction détachée :

(24) *c ’était d’un curieux... il y avait une vitrine de bijoux... un collier de perles noires entre autres... si tu avais vu ! ... à trois rangs...* [Edmond de GONCOURT Jules de, *Renée Mauperin*, 1864, p. 181]

Dans (25), elle apparaît après la clause principale sous la forme d’un fragment entre parenthèses:

(25) *J’ai le cœur si plein de toi, si tu savais !* [SAMAIN Albert / Le Chariot d’or /1900]

L’indépendance grammaticale du bloc est soulignée par le fait qu’il n’est pas nécessairement associé à un verbe principal. Prenons l’exemple de l’exemple (26), dans lequel le fragment nominal ne peut pas être un gouverneur :

(26) *Oh! Les autres, si tu savais!* [ZOLA Émile / La Bête humaine / 1890]

En position antéposée, l'indépendance du bloc est marquée par des signes de ponctuation variés le séparant des clauses qui l'accompagnent. On relève ainsi une virgule dans (27) et une ponctuation assez étrange avec deux points en (28) :

(27) *Si tu savais, je t'aime!* [HUGO Victor / Théâtre en liberté : Mangeront-ils ?/1867]

(28) *O mon vieux Brèchemain, si tu savais: il arrive! il arrive!* [DAUDET Alphonse / Les Absents]

Cette variation montre que les écrivains ont du mal à exprimer par la ponctuation ce qu'ils ressentent comme une relation inhabituelle entre les constructions. Tous ces faits soutiennent une analyse syntaxique qui ne nécessite pas de cadre «d'insubordination». La partie *si tu savais* peut être analysée comme une construction à part entière. Emancipée de la dépendance syntaxique, elle se comporte comme une phrase autonome mobile disponible pour les fonctions pragmatiques que nous précisons plus loin. Elle partage de nombreuses propriétés avec les membres de la catégorie syntaxique des discours entre parenthèses, y compris des clauses marquées comme *si tu veux, si je peux* ainsi que des clauses 'nues' comme *tu vois, tu sais, vous savez, je veux dire* remplissant les mêmes fonctions pragmatiques que les adverbes épistémiques. La construction à valeur parenthétique est combinée avec une clause exclamative régulière.

3.2. Les clauses en *quand je pense*

Pour la clause en *quand*, une analyse en tant que segment non intégré à la grammaire de la clause associée correspond très bien à des exemples tels que (29) :

(29) *Bon de toutes façons, c'est de l'histoire ancienne maintenant le Tb I³ ... Quand je pense ce que ça a coûté à certains !
Ils ont vraiment gaspillé leur argent* [www.photoetmac.com/2014/06/du-raid0-en-thunderbolt-2-aller-vite/]

En (30), la clause associée ne peut pas être analysée comme un complément du verbe *penser* comme le montre (29') :

(29') **Pierre pense ce que ça a coûté à certains*

On ne peut pas non plus analyser la construction dans son ensemble en tant que subordonnée à *ils ont vraiment gaspillé leur argent*. La même autonomie syntaxique peut être observée dans les exemples suivants dans lesquels l'absence de complémenteur révèle un lien paratactique, en style littéraire français (30) ou en français moderne (31) :

(30) **Quand je pense** il n' y a pas six mois nous dansions de si bon coeur à la Vote de Cassis! [DAUDET Alphonse, *Lise Tavernier*, 1872, p. 264]

(31) **Quand je pense** il y a juste 3 semaines j' ai encore fait un aller retour en avion Bruxelles Nice sans présenter une seule fois une pièce d'identité! [www.instinct-voyageur.fr/8-facons-de-rater-lavion-et-son-voyage-mes-c.]

La construction *quand je pense* peut apparaître comme unité isolée comme dans (32) :

(32) *Quelles maîtresses, mon Dieu!... Et Jenkins pour seul protecteur...Oh! quand je pense... Quand je pense...*
[DAUDET Alphonse, *Le Nabab*, 1877, p. 574]

Cependant, la clause en *quand je pense* montre un degré d'indépendance moindre que celui observé avec *si tu savais*. Elle ne semble jamais insérée ou postposée à la clause associée et ses utilisations en tant que clause isolée ne sont en fait pas très nombreux. En tout état de cause, même si l'analyse [clause principale + parenthétique] convient aux exemples avec *je pense* combiné avec des clauses exclamatives, elle ne peut pas être utilisée pour les cas déclaratif du type *je pense que*. Pour ces cas, nous devons distinguer deux types de clauses apparemment subordonnée. Nous trouvons bien sûr des exemples dans lesquels la construction en *quand je pense que* peut être analysée comme un complément dépendant syntaxiquement du verbe d'une clause principale suivante :

(33) *Quand je pense que vous m' aimez, je ne dors pas* [VOITURE Vincent, *Lettres*, 1648, p. 685]

Un tel complément peut être postposé à la clause principale, comme indiqué dans (34) :

(34) *Je me porte bien quand je pense que vous vous préparez à me venir voir.* [SÉVIGNÉ Mme de, *Correspondance* : t. 2 : 1675-1680, 1680, p. 349]

Un autre test syntaxique peut confirmer le statut de complément de la construction: il peut être utilisé comme réponse :

(33') *Quand est-ce que je ne dors pas? Quand je pense que vous m' aimez.*

(34') *Quand est-ce que je me porte bien? Quand je pense que vous vous préparez à me venir voir.*

Mais dans de nombreux exemples, une analyse de la construction en tant que complément intégré de la clause principale est impossible, que ce soit dans le langage contemporain :

(35) *Et quand on pense aux progrès de la médecine depuis 10 ans évidemment c'est merveilleux* [CRFP]

Ou dans le style littéraire classique :

(36) *Quand je pense et parle sur ce sujet, ce sont mes véritables affaires, je n'en connais point d'autres.* [SÉVIGNÉ
Mme de, Correspondance : t. 3 : 1680- 1696, 1696, p. 740]

Dans les deux cas, le morphème *quand* est déconnecté de son statut grammatical de conjonction. Une interprétation compositionnelle supposant que la clause introduite par *quand* est un complément temporel canonique conduirait à un sens étrange (par exemple pour (36), les avancées de la science médicale sont merveilleuses au moment même où vous les pensez). L'analyse sémantique non compositionnelle nécessaire de ces exemples est corroborée par un test syntaxique: la clause *quand* ne peut pas être une réponse au pronom interrogatif *quand* comme indiqué dans (36'):

(36') ??*Quand est-ce que ce sont mes véritables affaires quand je pense et parle sur ce sujet...*

Ces faits interdisent l'analyse de la clause en *quand* comme complément temporel en (35) et (36) et nous amènent à considérer que dans ces cas également, *quand* introduit une clause périphérique métadiscursive remplissant une fonction pragmatique qui consiste à introduire un nouveau thème dont le commentaire est fourni par la clause principale. Le verbe n'est pas un verbe complet, contrairement aux clauses compléments temporels. Par ailleurs, ces clauses connaissent une restriction supplémentaire. Dans les subordonnés temporaires intégrés canoniques, la clause peut être introduite par l'équivalent littéraire de *quand*, c'est-à-dire *lorsque*, et les deux conjonctions peuvent être utilisées de manière interchangeable. Mais ce n'est pas le cas pour les constructions étudiées ici. Les contraintes lexicales ne se limitent pas au verbe principal mais s'étendent au morphème de liaison. De (37) dans lequel *je pense que* est clairement un complément de temps, on peut déduire (37') :

(37) *Quand on pense que le bonheur dépend beaucoup du caractère, on a raison*

[VAUVENARGUES, *Des lois de l'esprit : florilège philosophique*, 1747, p. 114]

(37') *Lorsqu'on pense que le bonheur dépend beaucoup du caractère, on a raison*

Le même test appliqué à l'insubordonnée en (38) reprise de (4) donne un résultat inacceptable (38') :

(38) *quand tu penses que déjà euh il a reculé hein*

(38') ??*lorsque tu penses que déjà euh il a reculé hein*

Lorsque ne peut pas non plus introduire une clause à valeur métadiscursive :

(35') ?? *lorsque je pense aux progrès de la médecine c'est merveilleux*

Pris ensemble, ces faits suggèrent que les insubordonnés du type « quand je pense que » ne fonctionnent pas comme des compléments temporels canoniques et doivent être considérés comme une construction spécifique dans une description synchronique du français.

3.3. Conclusion provisoire

Nous avons mis en évidence deux modèles syntaxiques différents pour les apparentes insubordonnées (1) et (2). Un modèle englobe tous les cas d'occurrences de *si savais* et les cas de clauses en *je pense*. Ces occurrences ne semblent pas être liées à un phénomène d'insubordination. Il s'agit plutôt d'une clause principale exclamative associée à une clause en *si tu savais/ quand je pense* non intégrée à la structure grammaticale de la clause principale. Le schéma d'incorporation standard est limité aux clauses en *je pense que*, qui restent donc candidates à une analyse en insubordination. Reste toutefois à savoir quel type de subordonnée sous-tend l'insubordonnée. Nous verrons dans la prochaine section que les propriétés d'interprétation corroborent la distinction faite sur des bases syntaxiques.

3.4. Interprétation sémantique

Dans le modèle de clause principale exclamative, ni une reconstruction ni un ajout de matériel ne sont nécessaires pour obtenir une interprétation complète. (1) a la signification d'une expression exclamative autonome. Ce sens est principalement véhiculé par la clause principale : *mais ce que moi j'étais contente!* Quant à la clause *si tu savais*, elle ne contribue pas au contenu propositionnel de l'énoncé entier mais ajoute une valeur interactive au sens de la clause d'exclamative. Il est en effet attendu que les clauses syntaxiquement émancipées remplissent des fonctions pragmatiques ou discursives (Verstraete 2007). La fonction pragmatique de *si tu savais* est d'encoder un type particulier d'évidentialité. *Si tu savais* invite le destinataire à partager l'ego-evidentialité qui est à l'origine de l'interprétation exclamative de la clause principale. Comparons les deux exemples suivants :

(39) .. *tes yeux ! ... si tu savais, tes yeux ! ...* [BATAILLE Henry/ Maman Colibri / 1904]

(40) *Quelle tête ! ... si tu avais vu sa tête ! ...* [MAUPASSANT Guy de/Contes et nouvelles, t. 1 : 1885]

Dans les deux cas, la fonction de *si tu savais / si tu avais vu* est de créer par le biais de la valeur d'irréel de l'imparfait un monde possible dans lequel le destinataire aurait pu directement faire l'expérience de la situation qui a déclenché l'exclamation, afin de pouvoir partager l'attitude du locuteur. Avec *quand je pense que, quand on voit que*, etc., la clause dans son ensemble obtient une interprétation exclamative indépendante. Prenons l'exemple (41) :

(41) ***quand on voit la place qu' on a fait devant la mairie*** - *c'est une place où il y a plus personne / avant il y avait des un parking il y avait des voitures - donc il y avait une vie quand même avec euh les voitures - maintenant ils ont enlevé toutes les voitures - il y a une belle place - ah ça elle est belle - mais il y a rien dessus - c'est un trou à courant d'air -*

L'interprétation sémantique est parfaite si nous supposons que *quand on voit la place ... devant la mairie* est une clause exclamative principale qui exprime une réaction subjective négative à la situation: « combien il est scandaleux de voir la place devant la mairie ». La clause suivante justifie l'attitude négative de l'insubordonnée, comme elle l'aurait fait pour un simple fragment au contour exclamatif: « Alors, la place qui se fait devant la mairie! » La position d'exclamative peut être positive ou négative. Dans le contexte suivant, l'orateur critique la politique urbaine de la mairie en l'opposant à une appréciation positive de l'ancienne situation de la place: il y avait encore une vie quand même. Le terme *une vie* s'oppose à la métaphore négative utilisée pour décrire le site actuel: *c'est un trou à courant d'air*.

Mais il y a une différence majeure par rapport aux constructions en *si tu savais* parenthétique. Ici, c'est le fragment *quand je pense* qui déclenche le sens exclamatif. La clause introduite par *que* est une clause déclarative simple et, en général, la structure prosodique de la clause dans son ensemble n'est pas exclamative. Le fragment *quand je pense* dans son ensemble a pour fonction de marquer le type de la clause comme exclamatif. Le verbe *penser* affiche des propriétés similaires à celles pour lesquelles Tomasello (2005: 251) définit les « opérateurs clausaux » : « le sujet est à la première / deuxième personne, le verbe est actif [...] sans auxiliaires ni ajouts, la clause matrice est plus courte que la clause dépendante et peut se présenter dans différentes positions. » Le verbe *je pense* peut alterner avec un autre indicateur de position comme *je vois* qui donne la source de perception déclenchant l'interprétation exclamative de la clause introduite par *que*.

4. Analyse: Structures insubordonnées ou modèles de discours?

En cherchant le meilleur moyen de donner une description intégrée de ces structures, nous comparerons deux hypothèses dans deux cadres théoriques. La première hypothèse prétend que les propriétés idiosyncratiques des deux structures résultent d'un processus diachronique de réanalyse des structures canoniques conduisant à l'émancipation des

clauses formellement subordonnées: ces clauses avec des propriétés de clauses indépendantes ‘ont pour origine une clause subordonnée’ (Evans 2007). La deuxième hypothèse est que les constructions avec *si* et *quand* ne résultent pas de l’émancipation d’une ancienne clause subordonnée mais constituent de véritables routines pragmatiques. Dans le premier, un marqueur pragmatique *si tu savais / quand je pense* est combiné avec un exclamatif autonome. Pour la clause *quand je pense que*, nous proposerons une analyse inspirée de l’hypothèse de l’insubordination mais fonctionnant au niveau du discours.

4.1. Le cadre de l’insubordination

Evans (2007: 366) utilise le terme d’*insubordination* pour référer à “the conventionalized main clause use of what, on prima facie grounds, appear to be formally subordinate clauses.” Ce processus historique suit quatre étapes qui sont exposées dans le tableau suivant extrait de Evans and Watanabe (2016: 3) :

<i>Subordination</i> subordination	<i>Ellipsis</i> Ellipse	<i>Conventionalized ellipsis</i> Ellipse conventionnalisé	<i>Reanalysis as main clause structure</i> Réanalyse en structure principale
<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>
<i>Biclausal construction with subordinate construction</i> Construction biclausale avec subordonnée	<i>Ellipsis of main clause, any contextually appropriate material can be recovered</i> Ellipse de la principale. Le matériel contextuel approprié peut être reconstitué	<i>Restriction of interpretation of ellipsis material</i> Interprétation réduite du matériel ellipsé	<i>Conventionalized main clause use of formally subordinate clause (Constructionalization)</i> Utilisation conventionnalisé en principale d’une clause subordonnée (Constructionnalisation)

Figure 4 : Processus historique de l’insubordination (Evans and Watanabe 2016)

Dans ce cadre, les exemples (1) et (2), décrits comme des actes de langage autonomes dont l’interprétation ne dépend pas du contexte, appartiendraient au stade final de l’insubordination. À première vue, elles ressemblent aux constructions que Lombardi (2004: 206) appelle des « conditionnelles libres », dans lesquelles la fonction sémantico-pragmatique de l’ancienne clause principale a été incorporée par convention à l’ancienne subordonnée. Cependant, nous verrons dans la section suivante que la reconstruction du processus menant à cette dernière étape pose certains problèmes.

4.2. Problèmes de reconstruction

4.2.1. La clause *si tu savais*

Dans les sections précédentes, nous avons exposé les raisons synchroniques que nous avons pour préférer une analyse par scission de la construction plutôt qu'une protase par une apodose manquante. Dans cette section, nous présenterons des preuves supplémentaires contre une analyse diachronique du *si* « insubordonnée en tant que protase réanalysée. » La seule apodose sémantiquement et syntaxiquement possible serait en effet une clause déclarative du type *vous seriez étonné* :

(42) *Si tu savais ce que moi j'étais contente tu serais étonné*

Cela entraîne des différences inattendues entre la construction complète avec l'apodose et le modèle insubordonné réduit qui a été analysé en tant qu'instance d'une clause exclamative. En effet, le modèle complet réagit comme un type de clause déclarative par rapport au même test, comme dans (43-44), contrairement au modèle réduit, comme dans (17).

(43) *à mon avis si tu savais ce que j'étais contente tu serais étonnée*

(44) *si tu savais ce qu'il m'a dit tu serais étonnée tu sais*

Il ne serait pas facile d'expliquer comment l'intégration d'une clause déclarative dans la clause subordonnée a pour effet de faire passer la force illocutoire d'affirmative à exclamative, avec y compris un changement de contour prosodique. De plus, même si nous pouvions réussir à construire une telle explication, nous aurions toujours à faire face au problème d'une exclamative autonome comme résultat du processus d'insubordination. Les deux questions problématiques disparaissent si nous postulons que la construction existe sans apodose, depuis le début. Cette hypothèse est étayée par l'existence d'une telle construction avec *voir* dès la fin du XIIe siècle, comme l'écrit Buridant (2000):

(45) *Se voiez oere le palés principal comme il est haut et tot entor fermé!*

Si vous voyiez le palet principal comme il est haut et fortifié de tout côté !

[la prise d'Orange -241-242 / late 12th – early 13th century]

Il est parfaitement possible d'appliquer une analyse en [parenthétique + clause principale] à la construction. *Comme le palais principal est élevé et fortifié de tous les côtés* est une clause principale exclamative possible et *Si vous voyez* un cadre d'évaluation possible. Des preuves synchroniques aussi bien que diachroniques nous ont amenés à conclure qu'il est plus économique de considérer la construction comme une véritable clause principale exclamative et non comme résultant de l'émancipation d'une ancienne clause subordonnée. La situation peut être différente en ce qui concerne les insubordonnés du type *quand je pense que* que je traiterai dans la section suivante.

4.2.2. La clause *quand je pense*

Afin de tracer la voie du processus d'insubordination des clauses en *quand*, deux types d'événements en ancien français sont utiles à considérer. Le premier concerne le statut des constructions temporelles, le second le rôle de *quand*. Sur le premier point, les propriétés des segments analysés nous amènent à les relier au commentaire de Combettes (2013: 112) qui souligne l'indépendance des constructions introduites par *quand* avec valeur de simultanéité en ancien français: « Cette dépendance lâche [de la clause temporelle] nous permet de considérer le lien entre les clauses comme une clause paratactique. » En guise de preuve, il avance un ensemble de faits : l'absence d'inversion sujet-verbe, et la position avec insertion de constituants avant la clause principale, comme on peut le voir dans cet exemple du 15^{ème} siècle traduit en français moderne :

(46) *Quant je pense, lasse au bon temps,*
Que me regarde toute nue
Quelle fuz quelle devenue
Et je me voy si tres changee,
Povre, seiche, maigre, menue,
Je suis presque toute enragée.
Quand je pense hélas au bon temps
Et que je me regarde toute nue
Comment étais-je, que suis-je devenue
Et je me vois si changée
Pauvre, sèche, maigre, menue,
[VILLON, *LE TESTAMENT*, 1461, p. 54]

On peut en effet remarquer après la clause subordonnée, l'interjection *lasse!* « Hélas! » le discours direct *quelle fuz, quelle devenue* « qu'est-ce que je suis, comment suis-je devenu » et surtout la conjonction de coordination *et* avant la clause principale. Tous ces faits soulignent « le statut autonome de la clause en *quand*, assumant, du point de vue de la structure de l'information, le rôle d'un thème établissant un cadre de discours ». En ce qui concerne le statut de *quant*, Combettes (2013: 116) signale: « Ce qui se produit peut être considéré comme un affaiblissement de la nature subordonnée de *quant* à diverses fonctions discursives. Dans le discours argumentatif, *quant* perd sa valeur temporelle pour prendre la fonction d'un marqueur de thème ; dans les récits, il ne s'agit plus d'une modification temporaire du prédicat, mais d'une nouvelle étape dans la ligne narrative ».

Ce commentaire s'applique bien au statut grammatical et à l'orientation discursive de la construction *quand je pense* en français contemporain. Nous avons remarqué ci-dessus qu'il introduit syntaxiquement une clause grammaticalement indépendante et que la clause, émancipée de l'intégration grammaticale, devient libre de remplir une gamme de fonctions pragmatiques en fonction du contexte du discours. Dans un contexte narratif, la clause définit un cadre de transition entre deux étapes différentes dans la ligne principale du récit. Dans une séquence argumentative, il est utilisé pour passer à un nouveau thème de discours. Le passage à un nouveau thème, obtenu par le biais d'un usage métadiscursif est explicitement assumé par le locuteur via la construction épistémique « alors que je dis P, il me vient à l'esprit que Q ». Cette démarche fait apparaître un contraste subjectif entre la situation évoquée par la clause *quand je pense* et celle décrite dans le contexte précédent. Ce contraste déclenche chez le locuteur une émotion positive ou négative, qui est souvent exprimée par une clause d'exclamative telle que "Je ne peux pas y croire!". *Quand je pense* devient une manière conventionnelle de projeter un sens exclamatif.

Néanmoins, le relâchement du lien entre les « subordonnés » et les clauses suivantes jette un doute sur l'affirmation selon laquelle l'interprétation est le résultat de l'intégration du sens exclamatif d'une ancienne clause principale de la clause en *quand* et que celle-ci est « une subordonnée qui est devenue la clause principale » (Evans 2007: 375). Pour rendre cette évolution plausible, nous devons imaginer une étape antérieure à la réanalyse en tant que clause principale dans laquelle le lien entre les deux constructions se renforce, passant de la dépendance pragmatique à la subordination grammaticale. Une telle transformation pourrait bien avoir eu lieu selon le commentaire suivant de Combettes (2013: 123). « Lors de la transition entre le français moyen et préclassique, des clauses dont le statut antérieur était proche de la parataxe sont devenues impliquées dans le réseau de dépendances grammaticales entre la clause subordonnée et la clause principale, soumises davantage à des règles syntaxiques qu'à des schémas de discours lâches. » Cette étape fournirait le point de départ approprié pour le processus régulier d'insubordination: quand subordonné + clause principale. Nous pourrions alors passer en revue le processus d'insubordination, en insérant un nouveau stade 0 et en modifiant le stade A par rapport à celui de la figure 4 :

	Gramaticalization Subordination	Ellipsis	Conventionalized ellipsis	Reanalysis as main clause structure
Stage 0	Stage A	Stage B	Stage C	Stage D
<i>Dépendance faible</i>	<i>Processus de grammaticalisation aboutissant à une subordination</i>	<i>Ellipse de la principale</i>	<i>Restriction d'interprétation</i>	<i>Constructionnalisation</i>

Figure 5 : Un autre processus pour l'insubordination

Mais cette révision est fragilisée par le fait que la position exclamative n'a pas besoin d'être exprimée au moyen d'une clause verbale. Nous trouvons en effet des exemples à partir du français moyen tels que :

(47) *Quand je pense à vos jambes nues, le matin, deux et trois heures pendant que vous écrivez, mon dieu! Ma bonne, que cela est mauvais!* [SÉVIGNÉ Mme de, *Correspondance* : t. 2 : 1675-1680, 1680, p. 710]

jusqu'au français contemporain, en passant par le français classique:

(48) *Quand je pense qu'il était possible que cet argent m'eût été redemandé!*

Au lieu de venir à son secours, il eût fallu lui annoncer... Ah ! Dieux !..

[BEAUMARCHAIS Pierre-Augustin Caron de, *Les Deux amis ou le Négociant de Lyon*, 1770, p. 110]

Dans ces exemples, il n'y a pas de gouverneur possible pour la subordonnée. Une meilleure façon de bien saisir tous ces faits est de supposer que le processus d'intégration ne repose pas sur un modèle de phrase canonique, comprenant une clause adjointe + une clause principale, mais sur une routine pragmatique reposant sur le modèle de discours suivant: prise de conscience fort contraste entre deux situations, avec en plus une exclamation (quelle que soit sa structure syntaxique). Dans le cadre de cette approche, nous devons quand même prendre une mesure supplémentaire pour traiter les faits qui s'écartent de l'analyse en cours: ceux dans lesquels *quand je pense* ou *si tu savais* se combinent avec une clause d'exclamation principale et ceux dans lesquels *quand je pense* est une clause isolée. , comme dans (49) :

(49) *Quelles maîtresses, mon Dieu !... Et Jenkins pour seul protecteur... Oh! quand je pense... Quand je pense...*

[DAUDET Alphonse, *Le Nabab*, 1877, p. 574]

Pour traiter ces faits, nous pouvons recourir à une émancipation supplémentaire du *segment quand je pense* en tant que marqueur de discours interactif doté d'une fonction d'exclamation, invitant le destinataire à déduire du contexte la source de l'exclamation. Une mise en garde s'impose toutefois: cette utilisation nécessite une analyse plus approfondie du corpus, à la fois pour clarifier son statut formel - car, à partir de notre ensemble limité d'exemples, elle semble plus contrainte que *si tu savais* - et pour spécifier son utilisation.

4.3. Conclusion provisoire

Une analyse synchronique, éventuellement complétée par une analyse d'insubordination diachronique, peut contribuer à une meilleure compréhension de la différence entre les utilisations de *si tu savais* et les clauses en *quand je pense*. Ces analyses syntaxiques globales peuvent être associées à différentes organisations pragmatiques plausibles: la première clause des modèles paratactique *si tu savais* et *quand je pense* est utilisée comme marqueur pragmatique

transférant au destinataire l'attitude exprimée dans une clause exclamative associée. Dans le modèle insubordonné, *quand je pense que* fonctionne comme un marqueur de la force exclamative de la clause.

L'analyse pragmatique des «subordonnés» grammaticalement indépendantes est possible dans ce sens. Mais il reste un problème syntaxique important à traiter: la relation entre la "clause dépendante" et la clause principale dans les deux modèles n'a jusqu'à présent été définie que négativement comme des clauses dépendantes "de manière pragmatique" qui ne sont pas intégrées à la structure grammaticale de la clause principale. . Y a-t-il quelque chose de positif que nous puissions dire à propos de ce type de dépendance en termes syntaxiques? Afin de donner une réponse positive à cette question, nous devons aborder une question plus générale: quelle est exactement la relation entre les entités syntaxiques et les unités de texte dans lesquelles nous pouvons segmenter le discours?

5. L'unité syntaxique maximale: phrase ou énonciation?

L'analyse d'Evans (2007) vise à régulariser les schémas syntaxiques apparemment irréguliers des clauses insubordonnées en s'appuyant sur l'hypothèse selon laquelle, à un moment du développement du langage, toutes les clauses subordonnées étaient également subordonnées à une structure syntaxique régie par le verbe principal. En raison du traitement diachronique de routines pragmatiques guidées par un principe d'économie, les clauses subordonnées apparaissent actuellement comme des clauses principales.

Un premier problème pour cette analyse est que, sur des bases empiriques, il est impossible de soutenir que l'utilisation subordonnée et l'utilisation grammaticalement indépendante ne coexistaient pas dans la parole spontanée à un stade précoce du développement du langage. En fait, les indoeuropéens adoptent une position opposée lorsqu'ils affirment que la subordination découle d'utilisations paratactiques de clauses. On dit que la subordonnée en *si* en latin classique est passé de ce qui était au début du latin un adverbial libre à une conjonction intégrée (Meillet et Vendryès 1924: §803) Mais il est tout simplement impossible de choisir empiriquement entre les deux hypothèses. Une explication diachronique, qui repose nécessairement uniquement sur des preuves écrites, est minée par l'absence de preuves spontanées de discours à un stade précoce. Nous savons tous que les styles écrits sont loin de donner un accès direct à toutes les structures possibles des langues contemporaines. Ce manque de preuves est a fortiori vrai pour les stades antérieurs. La première conséquence de cette limitation des données aux styles écrits est l'hypothèse selon laquelle la phrase est l'unité maximale pour la description syntaxique. Mais cette hypothèse ne peut satisfaire ceux qui décrivent des corpus spontanés. Comme l'a souligné Mithun (2008: 99) :

"If our syntactic analyses are based uniquely on single sentences constructed or elicited in isolation, we may miss some of the subtleties of the syntactic structures we are trying to understand, even in languages with literary traditions⁴."

Sur le plan théorique, Halliday (1985: 193) souligne la nécessité de créer de nouvelles unités pour pallier les inconvénients d'une approche basée sur la phrase :

“The clause complex will be the only grammatical unit which we shall recognize above the clause. Hence there will be no need to bring in the term ‘sentence’ as a distinct grammatical category. We can use it simply to refer to the orthographic unit that is contained between two stops.⁵”

Cette critique est appuyée par Mithun (2005), qui insiste sur le fait qu'il est impossible de segmenter les récits folkloriques en phrases. Les complexes de clauses qui émergent tiennent plutôt du paragraphe. Les conclusions du projet C-Oral Rom (Cresti et Moneglia, 1996) confirment empiriquement la nécessité de disposer d'unités de texte distinctes du modèle de phrase. Une segmentation manuelle de 400 000 mots basée sur des critères prosodiques et pragmatiques explicites révèle que seulement 66% des unités résultantes correspondent au modèle de phrase canonique centré sur une clause principale. Les unités de texte restantes sont construites sur de nombreux types de phrases, chacune avec sa force illocutoire spécifique.

Les unités de texte correspondent en effet à l'une des utilisations du terme « énonciation », c'est-à-dire des segments approximatifs du discours qui sont syntaxiquement indépendants et prosodiquement et sémantiquement autonomes. La notion d'énonciation comme synonyme d'unité de texte est largement acceptée pour désigner un ensemble composé de matériel non clausal, car elle signale qu'une phrase syntaxique non clausale joue « de manière inattendue » le rôle d'un élément principal au lieu d'être un simple élément constitutif intégré dans une clause. (Culicover et Jackendoff 2005: 236-8). Mais si l'unité de texte est semblable à une clause, il est utile de faire la distinction entre une clause en tant que cadre syntaxique pur et une expression qui est un cadre syntaxique clausal doté d'une force illocutoire. La différence peut être liée à une propriété formelle claire: une clause est une unité syntaxique intégrée dans une construction sans contour prosodique indépendant, un énoncé est une unité syntaxique dotée d'un contour prosodique autonome.

Cependant, il est possible d'adopter des cadres descriptifs dans lesquels les unités de texte ou les énoncés peuvent sembler être construits sur des cadres non-clausaux et clausaux. Ici, les linguistes descriptifs remplaceraient l'hypothèse de la phrase comme unité syntaxique maximale par une autre: presque tous les mots ou expressions ou combinaisons de phrases peuvent former un cadre syntaxique pour la construction d'une unité de texte avec un contour prosodique approprié. Une clause principale n'est qu'un type d'unité de texte parmi de nombreux possibles, à savoir celui qui est basé sur une construction précédée d'un verbe fini. Nous allons maintenant développer cette nouvelle perspective pour montrer précisément comment un modèle construit sur ces hypothèses peut traiter les exemples analysés dans ce chapitre. Cependant, nous devons d'abord faire un pas de plus pour saisir la structure syntaxique du discours spontané: nous devons aller au-delà des unités de texte et passer aux unités de discours.

5.1. Des unités de texte aux unités de discours

Le discours est généralement réduit à une concaténation d'énoncés, ce qui revient à dire que les éléments constitutifs du discours, en d'autres termes, sont nécessairement formés au moyen d'une unité syntaxique, qu'elle soit clausale ou non clausale. Mais les unités utilisées par les locuteurs pour transmettre des messages à leurs destinataires vont bien au-delà de ces formes. Les destinataires acceptent également les messages sans unités syntaxiques. Certains d'entre eux présentent des segments phonétiques, tels que des interjections ou des onomatopées. Ils ont certes une substance phonétique, mais ne sont pas intégrés au système grammatical de la langue. D'autres messages n'ont pas de contenu phonétique et consistent en ce que nous pourrions appeler des comportements de communication: mimiques ou gestes. La dernière étape consiste à inclure des unités de discours sans forme symbolique. Ils consistent en des morceaux de signification dérivés par des déductions de ce qui a été dit par le locuteur.

Berrendonner et le Groupe de Fribourg (2013), Blanche-Benveniste (1990), Deulofeu (2008) et Debaisieux (2013) affirment qu'il est possible et nécessaire de saisir les régularités combinatoires des unités de discours dans une composante distincte de la description linguistique (macro-syntaxe) et d'articuler ces régularités avec les règles de syntaxe au sens étroit (micro-syntaxe) afin de décrire correctement la manière dont les messages sont traités. Au niveau microsyntaxique, les unités syntaxiques (phrases et clauses) se combinent en unités plus grandes conformément aux règles de dépendance grammaticale. Au niveau macrosyntaxique, les unités de discours, c.-à-d. les énoncés (cadres syntaxiques dotés de contours prosodiques) et les comportements de communication se combinent selon les régularités de ce que Mithun (2005) appelle la dépendance pragmatique. Nous allons nous concentrer sur les combinaisons les plus faciles à capturer, à savoir celles entre les unités de discours basées sur des cadres symboliques, et qui sont particulièrement pertinentes pour notre argument ici, les cadres de clause.

5.2 Typologie des unités de discours

Il est en effet possible de définir deux types de clauses basées sur des énoncés en fonction de leur structure interne ainsi que de leurs possibilités combinatoires: les unités libres ("Nuclei") et les unités dépendant du discours ("Satellites"). Un Nucleus peut être un message autonome.

Quant à sa composition interne, le noyau est par défaut une construction dotée d'une force illocutoire. Cette propriété que nous codons par la fonction [+ illoc] peut être affectée aux différents types de clause (déclarative, interrogative et exclamative) dans la mesure où ils portent une gamme de contours prosodiques concluants. La combinaison de types de clause et de contours concluants donne différents types de noyaux, dont la force illocutoire (affirmative, injonctive interrogative...) est codée ici par des signes de ponctuation :

(50) *Il est arrivé / Il est arrivé ? / il est arrivé !*

(51) *Ce que c'est beau ! quand je pense qu'il devait venir!*

(52) *Est-ce qu'il est arrivé?*

En résumé, le Noyau est essentiel au traitement du discours: il peut constituer un message complet, reconnu comme tel par le destinataire, et assumer diverses fonctions de parole (Verstraete 2007) en fonction de son contour prosodique terminal spécifique. Cette unité centrale peut être accompagnée d'un ou de plusieurs satellites, qui peuvent être considérés comme dépendant du Nucleus de manière discursive ou pragmatique, puisqu'ils ne peuvent pas à eux seuls former un message autonome, mais doivent être groupés avec un Nucleus pour être interprétés correctement. En ce qui concerne leur composition interne, le Satellite porte la caractéristique [-illoc], qu'il soit réalisé avant ou après le Nucleus. La fonction [-illoc] code le fait que la construction affiche un contour non terminal et que, dans le cas d'un satellite introduit par une conjonction, aucune variation de type de phrase n'est possible (53') :

(53) *Comme il était là je ne suis pas venu*

(53') **Comme est-ce qu'il était là, je suis pas venu*

Si nous prenons l'option par défaut d'une interface faiblement contrainte entre entités syntaxiques et unités de discours, nous prédisons qu'il n'y a pas de correspondance un-à-un entre les types aux niveaux respectifs. (50) montre qu'un type de clause déclarative peut être doté de toutes les fonctions principales de la parole, (51) que les unités syntaxiques introduites par une conjonction telle que *quand* peuvent fonctionner comme des clauses principales, et (52) que certaines trames syntaxiques sont spécialisées dans des fonctions spécifiques.

La distinction claire que nous établissons entre la microsyntaxe en tant que domaine de dépendance grammaticale et la macrosyntaxe en tant que domaine de dépendance discursive est une réponse radicale à la question du statut grammatical des soi-disant constituants extra-clausaux (Kaltenböck2016).

Dans ce cadre, nous proposons d'analyser des exemples tels que *si tu savais ce que moi j'étais contente* comme une combinaison macrosyntaxique du satellite *si tu savais* qui appartient à la sous-classe de marqueurs comme *tu vois, tu imagines...* and un Noyau *ce que moi j'étais contente*. Ce noyau est un exemple d'une sous-classe de noyaux exclamatifs introduite par *ce que, comme, que*. Des exemples comme (2) *quand tu penses qu'en 1978 + 80/82 l'agneau on le vendait 34 francs le kilo à la carcasse* sont analysés comme un noyau macrosyntaxique basé sur une construction introduite par un marqueur complexe (Verbe + complémenteur Que). Cette configuration regroupe des structures basée sur l'association d'une phrase verbale et d'un complémenteur : *est-ce que, c'est que, dire que c'est à dire que, ça veut dire que...* Le marqueur complexe est à son tour intégré à une clause en *quand* à fonction métadiscursive. En effet, *quand*

est l'une des conjonctions pouvant introduire des clauses remplissant des fonctions métadiscursives, telles que "parce que", plutôt que "bien que", "puisque" (Debaisieux 2007)

Pour prendre en compte le passage du statut de Satellite métadiscursif à Noyau, nous proposons d'étendre le modèle d'insubordination en permettant au matériel incorporé d'être une unité macrosyntaxique qui constitue un Noyau exclamatif au lieu d'une structure grammaticale: une clause principale. Dans ce cas particulier, la base du processus est un modèle de discours qui peut être relié une routine pragmatique. *Quand je pense* se comporte comme un marqueur d'instruction permettant de reconstruire une position d'exclamation sur le contenu propositionnel de la clause, sans référence à un cadre syntaxique «principal» particulier. Nous affirmons qu'une telle extension est le meilleur moyen de saisir les généralisations descriptives.

6. Conclusion

Dans la section 2, nous avons fourni une analyse détaillée basée sur un corpus des propriétés prosodiques, syntaxiques, sémantiques et pragmatiques des clauses en *si*-clauses et des *quand*-clauses «in»subordonnées en français. Dans la section 3, nous avons montré que les deux constructions diffèrent de différentes manières. Le type d'exemple (1) avec la clause en *si* et certains cas avec les clauses en *quand je pense* peuvent être analysés comme une configuration qui associe une clause exclamative principale à une clause parenthétique fonctionnant comme un marqueur pragmatique. Le type de clause en *quand je pense que* dans l'exemple 2 est lié aux clauses métadiscursives remplissant la fonction pragmatique d'introduction d'un nouveau thème. Dans la section 4, nous avons comparé la solution d'Evans à notre propre analyse. Dans la section 5, nous avons présenté notre cadre et montré que les «insubordonnées» apparentes sont des exemples de modèles syntaxiques réguliers. Pour la clause *si tu savais*, il semble plus économique de considérer que la construction ne résulte pas de l'émancipation d'une ancienne clause subordonnée. En ce qui concerne le cas de *je pense que*, le modèle d'insubordination permet d'obtenir une adéquation explicative, mais doit être étendu à la conventionnalisation des schémas de discours au lieu de recourir à la réduction de structures grammaticales.

Nous avons fourni une typologie préliminaire de la syntaxe des relations de discours basée sur des critères explicites nous permettant de remettre en question les descriptions formulées en termes du modèle standard d'insubordination. Mais nous sommes conscients que pour le problème spécifique de l'insubordination, le choix d'une solution ne devrait pas être une question de préférence théorique. Il devrait être défendu à la fois sur des bases empiriques et sur la base de sa complexité comparée. Nous espérons avoir défini la solution qui reflète le mieux les généralisations descriptives présentées dans les sections précédentes.

¹ « L'usage conventionnalisé en principale de ce qui à première vue, apparaît comme une clause formellement subordonnée. » (notre traduction)

² Détermine la valeur expressive des exclamatives sans assumer arbitrairement qu'elles doivent exprimer une attitude émotive, en particulier la surprise. (notre traduction)

³ Thunderbolt One (logiciel)

⁴ Si nos analyses syntaxiques reposent uniquement sur des phrases uniques construites ou obtenues de manière isolée, il est possible que nous manquions certaines des subtilités des structures syntaxiques que nous essayons de comprendre, même dans des langues avec des traditions littéraires.

⁵ La clause complexe sera la seule unité grammaticale que nous reconnaitrons au-dessus de la clause. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire d'introduire le terme « phrase » en tant que catégorie grammaticale distincte. Nous pouvons l'utiliser simplement pour faire référence à l'unité orthographique contenue entre deux arrêts.

Références

- Berrendonner, Alain & Groupe de Fribourg. 2013. *Grammaire de la période*. Berlin, Bruxelles: Peter Lang.
- Biber, Douglas, Stig Johansson, Geoffrey Leech, Susan Conrad & Edwin Finegan. 1999. *Longman grammar of spoken and written English*. London: Longman.
- Blanche-Benveniste, Claire. 1990. *Le français parlé, études grammaticales*. Paris: Editions du CNRS. Coll. Sciences du langage.
- Buridant, Claude. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris: SEDES.
- Combettes, Bernard. 2013. Quelques aspects de la *subordination* en ancien et moyen français. In Jeanne-Marie Debaisieux (ed.), *Analyses linguistiques sur corpus*, 99-140. Paris: Hermes Lavoisier.
- Cresti, Emanuela & Massimo Moneglia (eds.). 1996. *C-ORAL-ROM: Integrated reference corpora for spoken Romance Languages*. Amsterdam & Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.
- Culicover Peter & Ray Jackendoff. 2005. *Simpler syntax*. Oxford: Oxford University Press.
- Debaisieux, Jeanne-Marie. 2007. La distinction entre dépendance grammaticale et dépendance macrosyntaxique comme moyen de résoudre les paradoxes de la subordination. *Faits de Langue* 28. 119-132.
- Debaisieux, Jeanne-Marie (ed.). 2013. *Analyses linguistiques sur corpus*. Paris: Hermès Lavoisier.
- Debaisieux, Jeanne-Marie. 2016. Toward a global approach to discourse uses of conjunctions in spoken French. *Language Sciences* 58. 79-94.
- Debaisieux, Jeanne-Marie, José Deulofeu & Martin Philippe. 2008. Pour une syntaxe sans ellipse. In Jean Christophe Pitavy & Michelle Bigot (eds.), *Ellipse et effacement*, 225-247. Saint Etienne: P.U.
- Deulofeu, José. 2003. L'approche macrosyntaxique en syntaxe: un nouveau modèle de rasoir d'Occam contre les notions inutiles. *Scolia* 16. 47-62.

-
- Deulofeu, José. 2008. Peripheral constituents as generalized hanging topics. In Robert Kawajima, Gilles Philippe & Thelma Sowley (eds.), *Phantom sentences: essays in linguistics and literature presented to Ann Banfield*, 227-257. Berne: Peter Lang.
- Deulofeu, José. 2010. La greffe d'un énoncé sur une construction: une combinaison originale de parataxe et de rection. In Marie-José Beguelin, Mathieu Avanzi & Gilles, Corminboeuf (eds.), *La Parataxe Tome 1: Entre dépendance et intégration*, 175-208. Berne: Peter Lang.
- Deulofeu, José. 2014. La problématique de la liaison entre prédications à la lumière de la distinction entre construction et énoncé: intégration versus insertion. *Langue Française* 182. 59-73.
- Deulofeu, José. 2017. La macrosyntaxe comme moyen de tracer la limite entre organisation grammaticale et organisation du discours. *Modèles Linguistiques* 2016. 135-166.
- Evans, Nicholas. 2007. Insubordination and its uses. In Irina Nikolaeva (ed.), *Finiteness: theoretical and empirical foundations*, 366-431. Oxford: Oxford University Press.
- Evans, Nicholas & Wanatabe Honore (eds.). 2016. *Insubordination*. Amsterdam & Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.
- Garrett, Edward. 2001. *Evidentiality and assertion in Tibetan*. Los Angeles: University of California Los Angeles doctoral dissertation.
- Halliday, M.A.K. 1985. *Introduction to Functional Grammar*. London: Edward Arnold.
- Lombardi Vallauri, Edoardo. 2004. Grammaticalization of syntactic incompleteness: free conditionals in Italian and other languages. *Sky Journal of Linguistics* 17. 189-215.
- Kaltenböck, Gunther. 2016. On the grammatical status of insubordinate *if*-clauses. In Kaltenböck, Gunther, Evelien Keizer & Arne Lohmann (eds.), *Outside the clause: Form and function of extra-clausal constituents*, 341-378. Amsterdam: John Benjamins Publishing Company.
- Marandin, Jean-Marie. 2008. The exclamative clause type in French. In Stefan Müller (ed.), *Proceedings of the 15th international conference on head-driven phrase structure grammar*, 436-456. <http://csli-publications.stanford.edu/HPSG/9/toc.shtml>.
- Martin, Philippe. 2009. *L'intonation du français*. Paris: Armand Colin.
- Martin, Philippe. 2014. Spontaneous speech corpus data validates prosodic constraints. In Nick Campbell, Dafydd Gibbon & Daniel Hirst (eds.), *Proceedings of the 6th conference on speech prosody*, 525-529. <http://fastnet.netsoc.ie/sp7/sp7book.pdf>.
- Meillet, Antoine & Jules Vendryès. 1924. *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. Paris: Champion.
- Milner, Jean-Claude. 1978. *De la syntaxe à l'interprétation: quantités, insultes, exclamations*. Paris: Editions du Seuil.

-
- Mithun, Marianne. 2005. On the assumption of the sentences as the basic unit of syntactic structures. In Zygmunt Frayzinger (ed.), *Linguistic diversity and language theory*, 169-183. Amsterdam & Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.
- Mithun, Marianne. 2008. The extension of dependency beyond the sentence. *Language* 83. 69-119.
- Patard, Adeline. 2014. Réflexions sur l'origine de l'insubordination: Le cas de trois insubordonnées hypothétiques du français. *Langages* 4. 109-130.
- Saez, Frédérique. 2014. Découplage de constructions en *quand*. *Verbum* 36 (1). 207-233.
- Struckmeier, Volker & Sebastian Kaiser. 2015. When *insubordination* is an *artefact* (of sentence type theories). Presentation at workshop (Semi-)independent subordinate constructions, 48th Annual Meeting of the Societas Linguistica Europaea, Leiden University Centre for Linguistics 2-5 September 2015.
- Tomasello, Michael. 2005. *Constructing a language*. Cambridge: Harvard University Press.
- Verstraete Jean Christophe. 2007. *Rethinking the coordinate-subordinate dichotomy. Interpersonal Grammar and the analysis of adverbial clauses in English*. Berlin & New York: Mouton de Gruyter.

Corpus

CRFP : <http://www.up.univ-mrs.fr/delic/corpus/index.html>

TCOF : <http://www.cnrtl.fr/corpus/tcof/>

Frantext : <http://www.frantext.fr/>